

**ETABLISSEMENT:** UNIPER FRANCE POWER S.A.S.

**EXPLOITANT:** Industrie

**RÉGION:** Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DÉPARTEMENT:** BOUCHES-DU-RHONE

**COMMUNE:** FUVEAU

Le terril de Bramefan à Fuveau (13) est une installation de stockage de déchets non dangereux qui a été mise en service en 1986 par les Houillères de Bassins du Centre et du Midi - Charbonnages de France - pour accueillir à la fois les stériles de la mine et les cendres de la Centrale de PROVENCE, consommatrice du charbon local.

La Centrale de PROVENCE a vu se succéder 4 tranches de production depuis sa mise en service en 1953. Aujourd'hui, seule ses tranches les plus récentes, la tranche 4 à lit fluidisé circulant (LFC), et la tranche 5 au charbon pulvérisé (CP), restent en exploitation et consomment depuis 2000 des charbons et du coke de pétrole importés.

En 1995, la Société Nationale d'Electricité et de Thermique (SNET) a été créée par Charbonnages de France pour poursuivre l'exploitation de ses centrales thermiques au-delà de l'arrêt des mines locales. Ainsi, en 2005, cette dernière a-t-elle repris l'exploitation de l'installation de stockage de Bramefan.

Les cendres de CP sont activement valorisées comme matériaux de construction, notamment dans des applications où elles améliorent les qualités à long terme des bétons et structures routières ; leur stockage reste marginal et va en diminuant grâce à des innovations permanentes.

Les cendres de LFC alimenté au coke de pétrole sont un mélange de cendres de charbon, de chaux et de sulfate de calcium qui est difficilement valorisable comme les cendres classiques de CP ; elles sont donc stockées au terril de Bramefan en quasi totalité. Le stock historique de Bramefan continue de ce fait d'augmenter ; l'autorisation préfectorale de 2005 valait jusqu'au 31/12/2015. L'activité de stockage a été stoppée et un dossier de demande d'autorisation a été déposé en novembre 2015 pour poursuivre cette exploitation pour une nouvelle capacité de 900 000 m3. Autorisation de poursuite d'exploitation délivrée par le Préfet le 6/12/2017. Les travaux de préparation du casier sont terminés depuis fin 2018. La mise en service du Terril de Bramefan a été effectuée à partir du 1er janvier 2019. L'exploitation est disponible, mais faible quantité de cendres humides déposée fin 2019 en raison de l'absence d'activité suffisante sur la Centrale.

Données déclarées au 31/12/2022

Nature des déchets	Volume déclaré (en m <sup>3</sup> équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
<b>1. CENDRES ISSUES DE LA COMBUSTION DE CHARBON EN CENTRALE. TERRIL DE BRAMEFAN SITUÉ À FUVEAU</b>					
Stock historique de cendres issues de la combustion du charbon de Provence et alimenté, depuis 2000, par les cendres de LFC issues de la combustion de charbons et coke de pétrole importés	-	-		AUTRES	DSH